



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 06 février

L'an 2019, le 06 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Maurice HERIAT, M. Jacques LAVOIL, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Fernand PHILIPPE, M. Jacques PISTER, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Philippe DANIEL excusé, pouvoir à Thierry MERCIER, M. Francis LARDIN excusé, pouvoir à Annie FARRUDJA, M. Jean-Christophe AUBERT excusé pouvoir à Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR excusé, pouvoir à Hervé BERTRAND, M. Christian GEX, excusé donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme Sabrina VAUDEVILLE excusée, pouvoir à Damienne VILLAUME.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Guy BIENTZ excusé remplacé par Jacques LAVOIL, M. Jacques DEWAELE excusé remplacé par M. Fernand PHILIPPE, M. Bruno DUJARDIN excusé remplacé par M. Maurice HERIAT, Mme Rose-Marie FALQUE excusée remplacée par M. Gérard COINSMANN, M. Jean-Paul MARTIN excusé remplacé par M. Jean-Marie GOGLIONE
Mme Marie-Jo-GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. Jacques LAMBLIN

Voix consultative : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD étaient excusés.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Damienne VILLAUME.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 19

Absents : 4

Procurations : 6

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages

exprimés : 24

Pour : 23

Contre : 1

Abstentions : 0

2019-010

MOBILITE : FRENCH MOBILITY – EXPERIMENTATION COVOITURAGE DOMICILE-TRAVAIL

Date de convocation

31/01/2019

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

annexe convention de partenariat

Lancée en janvier 2018 à la suite des Assises Nationales de la mobilité, la démarche « FRANCE MOBILITÉS - FRENCH MOBILITY » a pour objectif de soutenir l'expérimentation, le développement et la diffusion dans tous les territoires de toutes les solutions innovantes permettant d'améliorer durablement la mobilité du quotidien.

Sur les territoires peu denses constat est fait que les nouvelles solutions de mobilité sont souvent mal connues et peinent à se développer, notamment faute d'accompagnement dont les plus « petites » collectivités peuvent avoir besoin. C'est pour faire face à ces défis que la démarche « FRANCE MOBILITÉS - FRENCH MOBILITY » intègre une mesure de soutien à l'ingénierie des collectivités qui le nécessitent en lançant, avec l'Ademe, le CEREMA et plusieurs partenaires des services déconcentrés de l'État l'appel à projets FRANCE MOBILITÉS - FRENCH MOBILITY – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables (TENMOD).

Ainsi, le Pays du Lunévillois a répondu dans le cadre du second relevé clôturé au 31 octobre et a été déclaré lauréat officiel le 24 janvier dernier. Le projet nommé MOBILIS a été travaillé conjointement avec la Multipôle Nancy Sud Lorraine et l'expérience du territoire sera partagée avec les territoires voisins.

C'est dans ce cadre qu'une première expérimentation est aujourd'hui proposée avec comme objectif de densifier l'utilisation du covoiturage pour les trajets domicile/travail. En effet, la prise de compétence par le Pays du Lunévillois s'est accompagnée de l'instauration du versement transport auprès des employeurs de plus de onze salariés sur le territoire. Il est donc essentiel que des solutions de mobilités puissent être travaillées avec les employeurs pour répondre à leurs préoccupations.

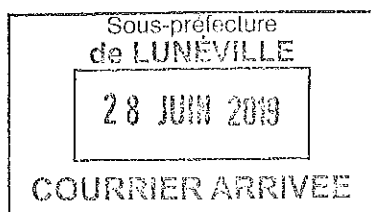
Ainsi, la présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat pour l'expérimentation avec l'entreprise KLAXIT. Elle propose une solution innovante de mise en relation d'usagers dans le cadre des déplacements de covoiturage domicile-travail en subventionnant des trajets par la Collectivité.

L'expérimentation répond à un double objectif, à savoir répondre aux demandes exprimées par les employeurs de proposer des solutions diminuant l'autosolisme et créer des lignes régulières sur le territoire grâce aux salariés. Cette solution teste également l'effet d'incitations financières sur le développement du covoiturage domicile-travail sur un territoire comme le Lunévillois.

Il est donc proposé de conventionner avec l'entreprise KLAXIT pour une durée de 9 mois pour un montant maximal de facturation de 25 000,00 € HT (vingt-cinq mille euros). Ce prix comprend le coût de la licence pour le territoire, l'accompagnement pour les entreprises cibles, les frais d'incitation financières pour les usagers et des frais de gestion.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à 23 voix pour et 1 vote contre M. Philippe ARNOULD :

- **APPROUVE** le principe de l'expérimentation avec l'entreprise KLAXIT,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat, ses annexes, les avenants ainsi que toutes pièces nécessaires entre le PETR du Pays du Lunévillois et l'entreprise KLAXIT,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à leur mise en œuvre,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les accompagnements financiers possibles en particulier ceux précisés dans l'appel à projets FRANCE MOBILITÉS - FRENCH MOBILITY – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables (TENMOD),
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,
Hervé BERTRAND

